

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 15 DECEMBRE 2008.

Présents :

M.M.D'HAENE/Bourgmestre
MM.D.DELSOIR/A.DEGRYSE/Mmes.S.POLLET/A-M.FOUREZ/Echevins
MM.R.FLEURQUIN/A.DEMORTIER/Mme.R.TAELMAN-D'HAENE/
MM.J.P.BERTE/R.DENIS/Mme.Ch.LOISELET/Mlle.D.DUPONCHEEL/
MM.P.DELHAYE/A.PIERRE/E.MAHIEU/Ch.NO-G-TONYE - Conseillers.
M.J. HUYS, Secrétaire communal

Absents et excusés : A.DEGRYSE/Echevin
René SMETTE/D.DUPONCHEEL/Conseillers

.....

Avant de commencer l'examen des points prévus à l'ordre du jour, le Bourgmestre signale qu'en point 5 sera discuté le point demandé par le groupe PS, conformément, à l'article L 1122-24 alinéa 3 du CDLD, et ainsi libellé :
Subvention de la commune au profit de l'ASBL Pecq/Celles/Mont de l'Enclus, conformément à l'article 23 des statuts - proposition - examen - décision.

1. Budget communal de l'exercice 2009 - approbation - décision

M. Damien Delsoir, Echevin des Finances présente ce budget.
Il se déclare satisfait de pouvoir présenter un budget en équilibre.

A. Service ordinaire

Les frais de personnel évoluent de manière importante. Il a été discuté d'accorder l'évolution de carrière en 2009 et l'allocation de fin d'année a été alignée sur celle des agents de l'Etat.
La commune n'assume plus les traitements de l'ADL devenue ASBL.
La maison de Léaucourt deviendra également une ASBL qui prendra en charge les traitements des agents qui y travaillent.
Le budget 2009 comprend 6 mois de traitement pour ces 3 agents.
Les six autres mois sont compensés par un subside communal de 30.000 €. En matière de frais de fonctionnement, des efforts ont été consentis à tous les niveaux et pourront être constatés lors de la présentation du compte 2008. Au niveau des transferts (dotations aux intercommunales, service d'incendie) l'estimation est correcte sauf en ce qui concerne le service d'incendie dont le montant va certainement augmenté sensiblement. La réponse des services d'incendie ne devraient pas entraîner un coût supplémentaire de la part des communes. Seul, le fédéral devrait être touché mais étant donné les difficultés rencontrées par celui-ci, il serait étonnant que les communes n'en subissent pas les conséquences.
La charge de la dette diminue étant donné le ralentissement dans la mise en œuvre des dossiers résultant de la volonté du collège et de la conjoncture actuelle.

B. Service extraordinaire

M. Delsoir informe l'assemblée qu'à partir du mois de septembre 2009, il sera possible de travailler avec un ordinateur portable et un rétroprojecteur, dans la salle du conseil communal, et qui permettra une présentation plus confortable pour tous. Sont également prévues à l'extraordinaire l'achat des anciennes maisons de gendarmerie, l'achat de l'immeuble au sentier de la Barque à Hérinnes, les travaux énergétiques dans la salle Roger Lefebvre, l'achat d'un véhicule de voirie, d'un tracteur tondeuse et de petits outillages pour un montant de 20.000 euros, l'aménagement du chemin de la Voirie, du terrain de football de Hérinnes, de la bibliothèque et de la chapelle d'hiver dans l'église de Hérinnes. Ces dossiers seront mis en œuvre à partir du moment où il y a certitude d'obtenir le maximum de subside auquel la commune peut prétendre.

M. Demortier demande que soit lu le procès-verbal de la commission des Finances.

M. J. Huys, Secrétaire communal, procède à cette lecture.
Le budget et les annexes sont examinées et après que les questions aient été posées chaque groupe politique émet ses critiques.

Commentaires du PS

Analyse budget 2009

Suite à la commission communale, notre groupe PS s'est penché sur le budget 2009.

Beaucoup d'éléments ayant été déjà énoncés en commission et en séance publique, je ne les analyserai plus ou alors brièvement.

Je suis toujours parti du principe que les actions bien réalisées doivent être soulignées.

Je tiens donc à féliciter l'échevin des finances sur différents points :

- budget en décembre (au lieu d'avril de l'année suivante) ;
- commission des finances en temps et en heure ;
- budget non relié en commission, ce qui permet de pouvoir modifier certains éléments (et évite donc que la commission soit une chambre d'entérinement).

Je demande à l'échevin des finances de continuer sur sa lancée. A quand une présentation powerpoint des budgets et comptes afin de faciliter la compréhension du public ?

Par contre, où se trouve le budget du CPAS ?

Lors du passage du budget 2008, je vous disais être entièrement d'accord sur le fait de vouloir faire passer les 2 budgets communaux et CPAS en même temps. Aujourd'hui, vous nous demandez d'approuver un budget communal alors que celui du CPAS n'a pas encore été voté !!!

Comment êtes-vous certain du montant de la dotation que vous donnez au CPAS ? Le CPAS ne réclamera-t-il rien de plus ? (coût mise en conformité pour 2010)

La situation du personnel :

L'évolution de carrière a **enfin** été octroyée au personnel (je reprends les propos de l'échevins des finances dans le rapport de la commission budgétaire) Effectivement, nous pouvons dire **enfin** !!!

Comme je le disais au moment du passage du budget 2007, votre personnel communal est le garant du bon fonctionnement des services que notre commune offre à la population. **Respectez-le !**

Concernant les emprunts contractés (exercice 2009), dès 2010, vous aurez 110.000€ supplémentaires à déboursier chaque année. Dans ces emprunts qui sont à la hauteur de 961.000€, **près de 77.000€ sont destinés au paiement d'honoraires.**

Je vous rappelle que par le passé (au moment du passage du budget 2007), je vous avais évoqué une piste :

- **La possibilité de travailler avec un architecte pour plusieurs communes rurales, ces mêmes communes qui n'ont pas la possibilité d'avoir un architecte (ex : zone du Val de l'Escaut)**

Je ne vous cache pas que notre grande préoccupation est et reste la construction de ce centre Alphonse Rivière. **Ce dernier vous coûtera extrêmement cher !**

... Et puis pour le reste plus rien !

Musée Jules Jooris et le bâtiment communal dans lequel il se trouve... RIEN (plus rien depuis le 23/02, lors du débat sur No Télé)

Mise en conformité du CPAS... RIEN

L'état de certaines voiries importantes comme la chaussée d'Audenarde...RIEN

En 2007, vous avez taxé la population par l'intermédiaire de la taxe « égouts »

En 2008, vous vous êtes attaqués au tissu associatif dense de notre entité en diminuant les subsides aux associations (de près de 10.000€)

En 2009, vous allez appliquer le coût vérité en matière de déchets, certes demandé par la RW, mais sans aucune consultation ni dialogue avec la minorité (vous nous avez mis devant le fait accompli !)

Pour l'ensemble de ces raisons, nous voterons contre.

Je tiens à remercier la receveuse et le secrétaire communal pour les informations fournies

Commentaires de M. René Smette pour eNSEMBLE

Commentaire sur le budget 2009

Au niveau des communications- voies navigables, les fournitures techniques pour le service de voirie, c-à-d le petit matériel, ne sont pas revues à la hausse, pis même, pour faire des économies, le matériel défectueux est rarement réparé ou remplacé, obligeant le personnel communal à ramener ses

outils de la maison s'il veut continuer à assurer les tâches qui lui sont demandées.

Pour ne pas alourdir la dette, vous utilisez un artifice consistant à reporter en permanence des travaux prévus à l'extraordinaire (pourtant un des thèmes de votre campagne électorale clientéliste), nous en voulons pour preuve l'ajout de la receveuse dans les commentaires sur le budget indiquant « **en cas de réalisation de l'ensemble des projets prévus à l'extraordinaire, augmentation de la charge de dette à l'ordinaire** »

Nous déplorons l'acharnement sur des dossiers inutiles et coûteux tels que les 50 maisons derrière le CPAS ou l'asphaltage de la rue de la voiries, plutôt que de se concentrer sur l'essentiel et l'indispensable

A cet égard, nous déplorons l'absence de volonté de rénover bon nombre de routes occupées à se dégingliser ou mal entretenues, malgré nos appels fréquents, citons par exemple la Chaussée d'Audenarde, l'Avenue Gaston Biernaux, la rue des Combattants, la rue de St Léger, la rue de la Briqueterie, mais la liste est longue, beaucoup plus long ... et il en est de même pour les bâtiments, le pire étant la salle Roger Lefebvre et sa cuisine.

Nous fustigeons le raboutage honteux des subsides aux sociétés de l'entité, parfois à propos de montant ridiculement bas, et sans jamais avoir attribué de critères d'attribution et encore moins de critères de suppression

Enfin et pour couronner le tout, nous nous insurgons contre vos déclarations, notamment dans la presse, essayant de faire croire que les taxes son quasi inchangées, alors que la masse de celles-ci a augmenté de 20,64 % entre le compte 2006 et le budget 2009, et que rien qu'entre 2008 et 2009, en ces temps de crise économique, le citoyen pecquois devra s'acquitter de 8% de taxes supplémentaires.

Votre mauvaise gestion se fait au détriment de ce que les citoyens seraient en droit d'attendre d'une commune qui n'arrête pas d'alourdir leurs charges, tout en n'utilisant pas ces rentrées à l'utile et l'indispensable.

Pour toutes ces raisons, le groupe Ensemble vote contre ce budget.

3. Commentaires du groupe OSER

Le groupe OSER ne s'est pas trop attardé sur les données chiffrées contenues dans le budget pour essayer de démontrer que certaines dépenses lui semblaient

sous-estimées et certaines recettes surestimées, étant donné que le but recherché par l'Echevin des finances semble bien évidemment d'essayer de démontrer que tout va mieux dans le meilleur des mondes.

Une analyse plus en profondeur des annexes de ce budget, permet certainement de critiquer le système de gestion mis en place et de douter très sérieusement de l'optimisme de certains à l'égard du budget qui nous a été présenté.

Dans le rapport annuel du service des travaux figurant dans l'annexe, il est notifié que les travaux d'entretien ont été exécutés, tel que le fauchage, l'écrêtage le long des routes, et les réparations ponctuelles de voirie, comme les nids de poules mis entre parenthèse ! Dès le moment où les seules réparations des nids de poules sont considérées comme un bon entretien des routes, il est évident que nous ne parlons pas le même langage lorsque nous disons depuis des années et que nous confirmons, qu'il est plus qu'urgent d'entreprendre un planning d'entretien de toutes nos voiries, car il n'y en a plus aucune en parfait état.

Il est peut-être aussi important de vous faire remarquer que vous vous êtes certainement contentés de considérer le bon entretien de la voirie par la réparation des nids d'une seule catégorie de volatiles, car pour d'autres plus imposantes, des nids restent très certainement encore à combler ! Faut-il vous rappeler que depuis 14 ans, vous n'avez à votre actif que la concrétisation de l'entretien d'une seule voirie, ce qui est déplorable à constater, et dans ce budget 2009 vous ne présentez à nouveau aucun planning cohérent basé sur des travaux prioritaires et extrêmement urgents !

Dans l'annexe de ce budget, nous constatons également qu'un effort particulier a été fait par la population en diminuant le tonnage des déchets de 10 Kg par an et par habitant, passant de 207,3 Kg en 2007 à 196, 3 Kg en 2008, ce qui était souhaité par la RW de passer en dessous de la barre des 200 Kg. Pourquoi dès lors avoir découragé et pénalisé la population par de nouvelles taxes ?

Toujours dans l'annexe, le tableau du calcul des écarts montre encore une différence négative à l'exercice propre de 47.585,66 € par rapport à cette année 2008 et cela malgré l'augmentation de nouvelles taxes, ce qui prouve parfaitement que nous sommes loin de l'optimisme annoncé.

Les dépenses de fonctionnement ayant quant à elles encore augmenté de 25.883,14 €, et sont très certainement imputables à l'incohérence de votre système de gestion, à l'absence d'une gestion des stocks, ce qui oblige les perpétuels déplacements pour les approvisionnements au compte goutte du matériel ou des matériaux et surtout au matériel inadapté acheté inconsciemment, alors qu'un matériel plus fonctionnel, tant attendu par le personnel permettrait des économies non négligeables.

L'Echevin des finances se félicite aussi que les charges de dettes sont stabilisées ! Il se peut que nous n'ayons pas la même lecture, car elles étaient de 513.0312, 10 € en 2008 et elles passent à 545.967, 01 € en 2009 ! De plus, à juste titre, la receveuse signale qu'en cas de réalisation de l'ensemble des projets prévus à l'extraordinaire, il y aura augmentation de la charge de dette à l'ordinaire !

Des deux versions, faudrait-il en déduire que dans l'esprit de l'Echevin des finances, il y aurait une probabilité pour que les travaux ne s'effectuent pas !

En matière de stabilisation de la dette, vous devez aussi vous rappeler que depuis 14 ans vous avez délaissé les routes et le patrimoine ! Qu'en sera-t-il de la dette lorsque vous devrez un jour engager des travaux dans l'urgence et peut-être sans subvention ?

Vous ne devez pas perdre de vue non plus que les subventions se limitent maintenant au montant du dossier de base introduit à la RW, et que pour les dossiers mal ficelés nécessitant des avenants pour des travaux supplémentaires, vous devrez en supporter la totalité des montants comme cela semble déjà être le cas de la Rénovation du centre Alphonse Rivière ! Dans les remarques des membres de la commission des finances, nous retrouvons l'Echevin des finances à nouveau très satisfait de l'équilibre budgétaire, mais il note cependant que certains crédits sont estimés sans réelle indication, ce qui semble nous rejoindre comme mentionné dans l'introduction de ce rapport.

Il confirme que l'évolution de carrière a enfin été octroyée au personnel, ce qui est une bonne chose, nous la souhaitions depuis des années, mais nous insistons cependant pour octroyer les arriérés 2008.

Le groupe OSER estime également qu'il est inconcevable, de voter le budget communal avant celui du CPAS, étant donné que les besoins financiers pour assurer la mise aux normes des chambres MRS et la survie de cette institution indispensable dans notre entité ne sont pas connus et nous sommes proches de 2010, date butoir pour la mise en conformité.

Enfin, comme le signale le secrétaire communal, membre de la commission des finances, le budget extraordinaire ne comprend pas de nouveau projet ! Ce qui signifie que ce budget est vide de toute initiative logique et indispensable qu'elle soit en matière de travaux routiers ou au patrimoine, qu'elle soit en faveur de la jeunesse ou en matière de crèche devenue indispensable pour les jeunes couples qui doivent se déplacer à l'extérieur pour travailler.

C'est pour toutes ces raisons, que le groupe OSER votera contre ce budget.

Le vote de ce budget donne le résultat suivant.

10 « pour » 6 « contre » (PS + OSER + eNSEMBLE)

2. Finances communales - approvisionnement du fonds de réserve extraordinaire - décision

- Considérant que le fonds de réserve extraordinaire présente à ce jour un solde théorique nul ;

- Vu la nécessité d'alimenter le fonds de réserve extraordinaire en vue de financer des dépenses extraordinaires prévues au budget 2009 ;

- Vu le boni global existant au budget ordinaire ;

- Considérant que ce boni permet d'alimenter le fonds de réserve extraordinaire ;

- Considérant qu'il y aurait lieu d'alimenter ce fonds en fonction des voies et moyens nécessaires pour le budget 2009, soit 20.340,-€ de la manière suivante :

- Prélèvement de l'ordinaire 060/95501.2009 20.340,-€

- Vu les finances communales ;

- Vu le code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Décide, par 14 voix « Pour » et 2 « Contre » (Oser)

Article 1^{er} : d'alimenter le fonds de réserve extraordinaire d'un montant de 20.340,- € provenant de voies et moyens excédentaires suivants :

-Prélèvement de l'ordinaire 060/95501.2008 20.340,-€

Article 2 : de transmettre la présente délibération aux autorités de tutelle ainsi qu'au Receveur communal.

3. Finances communales - utilisation du fonds de réserve extraordinaire - décision

- Vu la résolution de ce jour par laquelle le Conseil communal décide d'alimenter le fonds de réserve d'un montant de 20.340,-€ provenant des voies et moyens excédentaires de l'article 060/95501.2008 ;

- Vu les dépenses extraordinaires prévues au budget de l'exercice 2009, pour lesquelles il a été prévu d'utiliser le fonds de réserve extraordinaire comme mode de financement, à savoir :

- 06001/995-51 : Achat portable + rétroprojecteur - art 104/74298.2009 2.500,-€
- 06002/995-51 : Honoraires coordination sécurité Tx égouts rue des Prairies - art. 877/73360.2009 1.815,-€
- 06023/995-51 : Libération capital Ipalle - art. 877/81251.2009 1.025,-€
- 06015/995-51 : Achat de caveaux - art.878/72554.2009 15.000,-€

- Vu les finances communales ;

Vu le code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Décide, par 14 voix « Pour et 2 « Contre »(Oser)

Article 1^{er} : d'utiliser le fonds de réserve extraordinaire à concurrence de 20.340,- € au financement des dépenses extraordinaires suivantes :

- 06001/995-51 : Achat portable + rétroprojecteur - art 104/74298.2009 2.500,-€
- 06002/995-51 : Honoraires coordination sécurité Tx égouts rue des Prairies - art. 877/73360.2009 1.815,-€
- 06023/995-51 : Libération capital Ipalle - art. 877/81251.2009 1.025,-€
- 06015/995-51 : Achat de caveaux - art.878/72554.2009 15.000,-€

Article 2. : de transmettre la présente délibération aux autorités de tutelle ainsi qu'au receveur communal.

4. Membres du personnel communal habilités à utiliser leur véhicule personnel durant l'année 2009 - décision

LE CONSEIL, en séance publique :

- Vu la délibération du 3 juillet 1980 admise à sortie ses effets le 22 août 1980 sous les références 2^e division - 2^e section n° 164.100/TR/IK/66, par laquelle le Conseil communal décide d'intervenir dans les frais de parcours résultant de déplacements de services effectués dans l'intérêt de l'Administration ;

- Vu la délibération du 23 novembre 1998 par laquelle le Conseil communal décide l'extension des dispositions prévues par les délibérations des 5 octobre 1978, 3 juillet 1980, 8 décembre 1988 et 9 octobre 1995 relatives aux frais de déplacements des membres du Collège, du Secrétaire communal, du personnel communal, du personnel contractuel subventionné, du personnel enseignant, au personnel de l'A.D.L. lorsqu'il doit se déplacer, dans le cadre de leur mission ;

- Vu la nécessité de désigner pour 2009, les agents pouvant bénéficier de cette décision ;

- Vu le code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

DECIDE, à l'unanimité :

Article 1^{er} : Les personnes énumérées ci-après peuvent utiliser leur véhicule personnel pour les déplacements qu'elles ont à effectuer dans l'intérêt du service :

a) Services administratifs

M.M. Jacques HUYS - Secrétaire communal
Vincent SALEMBIER - Chef de service administratif
Frédéric VERSCHUREN - employé A.P.E.
Xavier VAN MULLEM - Eco-conseiller A.P.E.
Robert LEFEBVRE - employé A.P.E.
Eric BOUVRY - agent détaché du Ministère

Mmes. Chantale CHEYNS - employée d'administration
Claudine FOURMAUX - employée d'administration
Huguette ANDROGE - employée d'administration
Pascale VANDENBERGHE - employée d'administration
Sylvie MAHIEU - employée d'administration
Nathalie VANCLES - employée A.P.E.
Laurence STIEVENART - employée A.P.E.
Christiana VERCAMER - employée A.P.E.
Emmanuelle PEE - Receveuse communale

b) Service de la voirie

M.M. Jacques DECOCKER - brigadier
Claude DETOMBES - ouvrier communal
Freddy BERTE - ouvrier communal
Patrick DELEPIERRE - ouvrier communal
Philippe LION - ouvrier communal
Albert FOUREZ - ouvrier A.P.E.
Christophe WEYTSMAN - ouvrier A.P.E.
Bruno DELSINNE - ouvrier A.P.E.
Stéphane VILLETTE - ouvrier A.P.E.
Didier MARLIER - ouvrier A.P.E.
Jean-Pierre DEROP - ouvrier A.P.E.
Walter RENARD - ouvrier A.P.E.
Serge THULIER - ouvrier A.P.E.
Bernard LEGRAND - ouvrier Activa

c) Service A.T.L.

Martine DENHAERINCK - employée A.P.E.
Charlie VANHERPE - coordinateur A.T.L.
Ginette BOUSMAN - puéricultrice A.P.E.
Mélanie HANLET - puéricultrice A.P.E.

d) Bibliothèque communale

Céline REMBAUD - Employée de bibliothèque

e) Services scolaires

Laëtitia POUSSOL - puéricultrice

Article 2 : Cette décision est valable pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2009.

5. Subvention de la commune au profit de l'ASBL ADL Pecq/Celles/Mont de l'Enclus conformément à l'article 23 des statuts - proposition - examen - décision

Ce point supplémentaire demandé par le PS conformément à l'article L 1122-24 alinéa 3 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.
Après discussion, il est passé au vote.

- Vu la demande du groupe PS du 8 décembre 2008 sollicitant l'ajout d'un point au conseil communal du lundi 15 décembre 2008 relatif à la subvention de la commune au profit de l'ASBL ADL Pecq/Celles/Mont-de-l'Enclus conformément à l'article 23 des statuts - Proposition - Examen - Décision ;

- Vu le droit d'initiative aux conseillers communaux repris sans le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation (CDLD, art L1122-24, al.3) ;

- Vu la décision du Conseil communal du 19 mai 2008 approuvant le principe d'adoption du statut d'association sans but lucratif comme forme juridique pour l'Agence de Développement Local ;

- Vu la convention sous seing privé du 21 juin 2008 fixant les statuts de l'Agence de Développement Local (A.D.L.) des Communes de Celles, Mont de l'Enclus, Pecq ASBL dont le siège social est situé à la rue des Déportés, 10 à 7740 Pecq ;
- Vu l'article 23 desdits statuts constitutifs ;
- Vu l'article 61 du Règlement général sur la comptabilité arrêté par le Gouvernement wallon le 31 juillet 2007 ;
- Vu les articles L3331-1 à L3331-9 du Code la Démocratie Locale et de la Décentralisation visant l'octroi et le contrôle des subventions octroyées par les communes ;
- Vu la circulaire de la Région Wallonne relative à l'élaboration du budget 2008 ;
- Vu la circulaire ministérielle de la Région Wallonne du 14 février 2008 relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions ;
- Vu le crédit d'un montant de 6.300,00€ prévu à l'article 851/43501.2008 de la modification budgétaire numéro 1 du budget de l'exercice 2008 ;

DECIDE, à l'unanimité :

Article 1^{er} : Un subside de 6.300,-€ est octroyé pour l'exercice 2008 à l'ASBL ADL, et ce conformément à l'article 23 des statuts.

Article 2 : L' A.S.B.L. sera tenue de présenter à l'administration communale ses bilan et comptes, ainsi qu'un rapport de gestion et de situation financière dès 2009 ;

Article 3 : La présente délibération sera transmise à l'autorité de tutelle pour approbation et annexée au mandat de paiement.

6. Questions

a) Questions de M. André Demortier

1. La visite des bâtiments communaux

Déjà en 2007, et en juin cette année, j'ai demandé de pouvoir visiter les bâtiments du patrimoine communal, et malgré vos promesses, aucune visite n'a jamais eu lieu, alors que c'est un privilège pour les conseillers d'avoir un droit de regard sur tout ce qui touche directement ou indirectement la vie communale.

Je demande dès lors de bien vouloir fixer une date dans le courant de janvier pour organiser cette visite en compagnie d'un membre du personnel qui possède les clefs des différents locaux.

Cette visite peut être organisée en dehors de la visite du Commandant des Pompiers, étant donné que les objectifs sont différents.

2. La cure d'Esquelmes

Voilà un patrimoine qui semble tomber dans l'oubli. Cependant, vous aviez aussi promis à ma demande l'année dernière, qu'une réunion serait organisée

pour analyser la meilleure destination à projeter pour cette propriété exceptionnelle.

En attendant cette réunion, pouvez-vous déjà nous faire le point sur son état actuel, compte tenu des différentes aventures que ce bâtiment a connues depuis la mort du Père LEJEUNE, et est-il encore occupé ? Le Bourgmestre répond que les travaux sont en cours de réalisation. Toutes les dégradations ont été réparées et les factures ont été envoyées aux responsables. Celles ayant trait à l'incendie ont fait l'objet d'une intervention financière d'Ethias.

3. La commission communale sur l'énergie

Depuis juillet 2008, les communes ont pour obligation de créer une commission locale centrée sur les questions d'énergie, car si cette commission n'est pas créée, la commune peut perdre le bénéfice de la redevance de voirie.

Pouvez-vous par conséquent créer cette commission rapidement ?

4. Mise au point

Lors de la dernière réunion, j'avais demandé de bien vouloir passer le délai du recrutement après examen, de 3 ans à 5 ans, sachant que des mises à la

retraite auront lieu à court terme. Je tiens à préciser que cette suggestion était entièrement basée sur une réflexion personnelle, compte tenu de mon passé syndical axé sur la défense des intérêts du personnel, et de la mémoire qu'il me reste pour me rappeler les décisions prises au niveau communal. Il n'était nullement question d'une demande émanant d'un membre du personnel sachez-le. Si même cela avait été le cas, la Belgique est encore un pays de droit ou chacun peut encore parler à qui il le souhaite. Sachez que j'ai été mis au courant du problème par plusieurs vents favorables, autres que la personne concernée. Je vous remercie de votre compréhension.

5. Rappel d'un citoyen

Un citoyen de la rue de la Cure m'a demandé de vous rappeler les promesses faites chez lui voilà plusieurs mois, d'améliorer la voirie face à son habitation pour éviter le bournier actuel par temps de pluie.

Le Bourgmestre répond que cela a été demandé plusieurs fois au Brigadier.

7. Construction de la bibliothèque

Dans un PV de collège du 6 octobre 2008, j'ai pu constater que des modifications avaient été apportées lors de la construction de la bibliothèque, sans aucune demande introduite préalablement et légalement à l'administration, ce qui est inadmissible.

De plus les montants de ces modifications ne sont pas négligeables.

Ce qui est encore plus intolérable, c'est de constater que l'avenant a été introduit en septembre 2008, alors que les pièces justificatives datent de décembre 2007 et janvier 2008.

Cette situation démontre manifestement qu'il n'existe aucun suivi de l'autorité communale sur ce chantier.

Je souhaite connaître :

La fréquence des réunions de chantier

L'endroit du déroulement de ces réunions

Qui assiste à ces réunions

Qui autorise les modifications

Combien de modifications ont été apportées

b. Questions de M. Aurélien Pierre

1. Je m'étonne de ne pas avoir reçu ce vendredi une convocation pour le conseil commune-CPAS du 22/12 ? Qu'en est-il ?

Il est répondu que cette réunion aura lieu le 29 décembre en présence de la receveuse communale actuellement en vacances.

2. Bulletin communal ?

Mme Fourez signale qu'il sera distribué à mi-janvier 2009.

3. Concernant les compteurs de personnes à l'entrée des discothèques, vu l'absence de réponse fournie à l'échevin des finances (courrier du 17/04/2008) par les services de la police de l'environnement, je souhaiterais que le Bourgmestre de Pecq interpelle par courrier le ministre compétent, à savoir Benoît Lutgen.

4. J'ai pu lire dans la presse que l'échevin des finances était inquiet pour le coût des pompiers. Cela fait près de 2 ans que j'interpelle sur la problématique des pompiers. Avez-vous enfin la date pour la rencontre avec Jean-Claude Mondo ?

Le Bourgmestre répond qu'il s'en occupera au retour de l'éco-conseiller.

5. Quel est l'état du Musée Jules Jooris ?

3. Question de M. René Smette

Selon la loi, aucun document ne peut être soustrait à l'attention des conseillers communaux.

Pouvez-vous me dire pourquoi un document envoyé fin juin 2008 à la Commune par un citoyen, et dont nous avons demandé la copie à 3 reprises au Secrétaire communal, est toujours introuvable à l'Administration communale.

Le Secrétaire communal nous indique qu'il lui est impossible de nous fournir un document qui n'est pas dans les dossiers de la Commune.

Pouvez-vous par conséquent nous indiquer où se trouve ce document et pourquoi il ne nous est pas possible de le consulter.

Je vous remercie.

